

## DEMANDE D'ADMISSION SUR TITRE

*A remplir, signer et scanner avec les documents joints et envoyer dans les délais réglementaires à la **Directions des admissions** [admission@usj.edu.lb](mailto:admission@usj.edu.lb)*

Nom et prénom : ----- Prénom du père : -----  
 Tél : ----- e-mail : -----  
 Matricule du Test d'aptitude en langue française ou English Aptitude Test: -----  
 classement : ----- Nationalité : -----  
 Autre Nationalité : -----  
 Filière du Baccalauréat libanais : ----- Moyenne générale obtenue : ----- Classement au niveau du Liban : -----  
 Filière du Baccalauréat français : ----- Moyenne générale obtenue : ----- Classement au niveau du Liban : -----  
 Période de dépôt de dossier à l'USJ :             anticipée             régulière  
 Matricule du dossier: -----  
 Programme visé par cette demande : -----  
 J'ai l'intention de présenter le concours de médecine:             oui             non

**Signature du candidat :**

**Date :**

**Documents à joindre :**

- 1-Photocopie de la pièce d'identité**
- 2-Bulletin de notes officiel de la 1<sup>ère</sup> session du baccalauréat**
- 3-Attestation de rang (pour les 1<sup>er</sup> de session uniquement)**

### **REGLEMENT DE L'ADMISSION SUR TITRE**

**Admission sur titre des premiers de session**

*Les candidats classés premier, deuxième et troisième à l'échelle de tout le pays aux examens du baccalauréat français ou libanais de l'année en cours, peuvent intégrer l'institution de leur choix, à condition que la filière du baccalauréat corresponde aux exigences de l'institution choisie. Ils disposent d'un délai de dix jours après la publication des résultats du Baccalauréat français ou libanais pour confirmer leur choix et présenter une copie certifiée de ce diplôme avec l'attestation de notes.*

**Admission sur moyenne générale de 17/20**

*Les candidats ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 17/20 aux examens du baccalauréat français ou libanais de l'année en cours, à la première session au cas où il y en plusieurs, peuvent intégrer l'institution de leur choix, à l'exception de la Faculté de médecine, sous deux conditions: que la filière du baccalauréat corresponde aux exigences de l'institution choisie et qu'ils aient déjà déposé une demande d'admission à l'une des périodes anticipée ou régulière (*cette 2<sup>ème</sup> condition est exceptionnellement suspendue pour l'année 2020*) Ils disposent d'un délai de dix jours après la publication des résultats du Baccalauréat français ou libanais pour confirmer leur choix et présenter une copie certifiée de ce diplôme avec l'attestation de notes.*

**Les filières du bac exigées par les institutions**

**Baccalauréat scientifique** pour : Faculté de médecine (FM), Faculté de médecine dentaire (FMD), Faculté de pharmacie (FP), Ecole de techniciens de laboratoire d'analyses médicales (ETLAM), Ecole supérieure d'ingénieurs de Beyrouth (ESIB), Institut national des télécommunications et de l'informatique (INCI).

**Baccalauréat économique ou scientifique** pour l'Ecole supérieure d'ingénieurs agroalimentaires (ESIA), l'Ecole supérieure d'ingénieurs d'agronomie méditerranéenne (ESIAM) et Faculté des sciences (FS)

**Baccalauréat toutes filières confondues** pour les autres institutions.

**NB : Tous les candidats admis sur titre doivent être classés en catégorie requise au test d'aptitude en langue française ou au English Aptitude Test avant la date ultime des inscriptions**